



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE EN DATE DU  
10 DÉCEMBRE 2014 FIXANT LA COMPOSITION  
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA  
DELINQUANCE

Le Président de la communauté d'agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment de l'article D2211-1 du code de la sécurité intérieure

Vu la délibération du 24/03/2003 définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville et déclarant d'intérêt communautaire les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

Vu l'arrêté du 10 décembre 2014 du président de la CAB fixant la composition du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de ladite agglomération

Considérant qu'il convient donc de procéder à la mise en conformité de la composition du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de la CAB.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** l'arrêté du 10 décembre 2014 fixant la composition du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de la CAB est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes ;

**Article 2 :** le CISPD est composé des membres suivants :

**I. Membres de droit :**

- Président de la CAB ou son représentant
- Préfet de haute corse ou son représentant
- Procureur de la république
- Le Maire ou son représentant des communes de Bastia, Furiani, San Martino di Lota, Santa Maria di Lota, Ville di Pietrabugno

**II. Représentants des services de l'Etat désignés par monsieur Le Préfet de Haute-Corse :**

- Monsieur l'inspecteur d'académie
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Monsieur le directeur de l'unité territoriale de Haute-Corse de l'agence régionale de santé de la Corse
- Monsieur le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse
- Monsieur le Direction du Service Pénitencier d'Insertion et de Probation
- Monsieur le chargé de mission en Haute-Corse du coordonnateur pour la sécurité en Corse

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

- Madame la déléguée du préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Madame la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours

### III. Membres associés désigné par Monsieur le président du CISPD

#### Le milieu associatif :

- CSAPA-ADPS, CORSAVEM, Addictions France, LEIA, La Prévention Routière, ALPHA, Ecole des Parents et des Educateurs, Mission Locale Bastia, UDAF de Haute-Corse, CIDFF, Unité hospitalière départemental de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, Ecole de la 2ème Chance, ALIS, Ava Basta, Isatis, OPRA, SOLIHA, FALEP 2b, A Scalinata, Femmes Solidaires, Un vélo Une vie, U Funicella, Emaho, E Viva, Arts et Noces Troubles, L'Eveil.

#### Les bailleurs sociaux :

- OPH 2B, ERILIA, LOGIREM

#### Les transporteurs :

- Les chemins de fer de la corse, la société des autobus bastiais

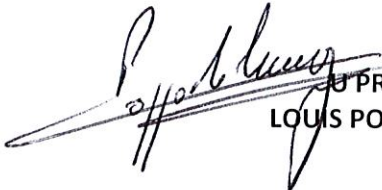
#### **Article 3 :** Trois groupes de travail thématiques dénommés :

- **Groupe n°1 : Déterminants de la Prévention de la délinquance et de la récidive.**
- **Groupe n° 2 : Lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et aide aux victimes.**
- **Groupe n°3 : Développement de la citoyenneté et tranquillité publique.**

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Bastia est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du CISPD.

Fait à Bastia, le *26 Octobre 2021*

LE PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

  
LE PRESIDENTE  
LOUIS POZZO DI BORGO

